

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

**Arrêté du 13 décembre 2017 relatif au contenu de la notice d'information relative aux obligations du bailleur et aux voies de recours et d'indemnisation du locataire jointe au congé délivré par le bailleur en raison de sa décision de reprendre ou de vendre le logement (rectificatif)**

NOR : TERL1711455Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 décembre 2017, texte n° 19 :

Dans l'annexe de l'arrêté, au point 2-2-2-Cas particulier,

Au lieu de : « deux ans »,

Lire : « trois ans ».